

19 ET 20 OCTOBRE 2009 - LYON

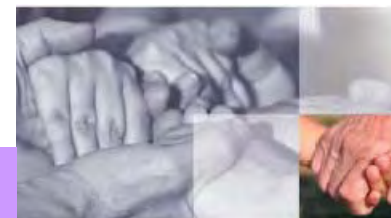
2^{èmes} ateliers
nationaux de la

SOLIDARITÉ

L'accompagnement social lié au logement



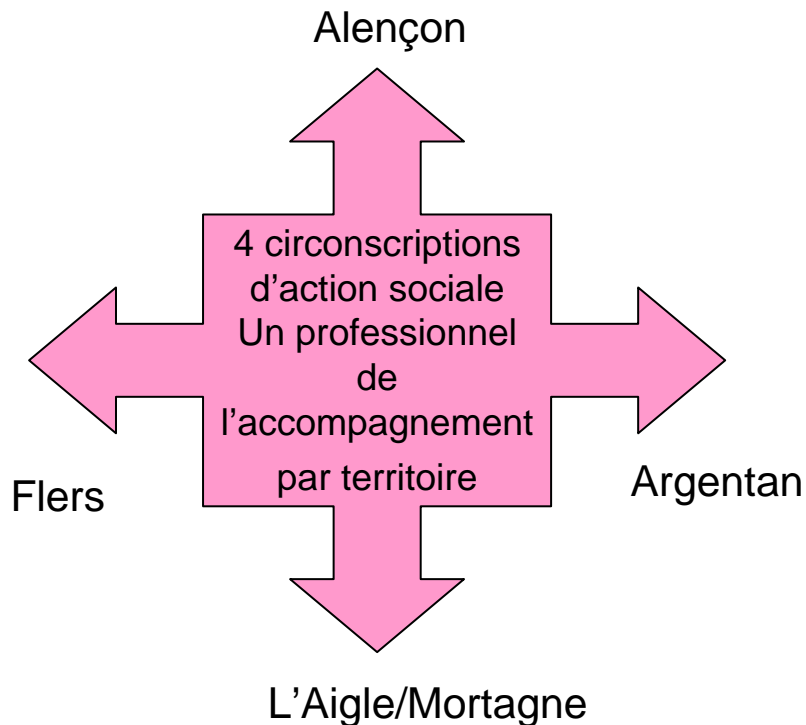
Donatienne Castel-Chapelais
Hélène Charron
Conseil général de l'Orne



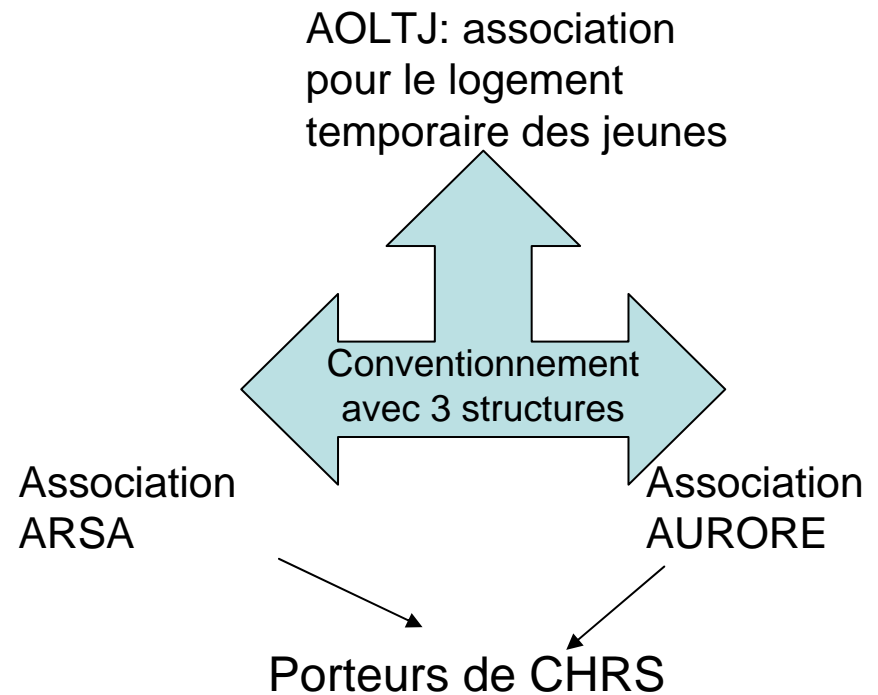
Organisation



Des mesures internalisées



Des mesures externalisées



Origines des demandes



- de la famille
- de l'évaluation d'un travailleur social
- du bailleur
- d'une association spécialisée dans l'insertion, si l'association est agréée elle pourra elle-même exercer la mesure
- d'une orientation de la CDAPL, du FSL ou de la commission de concertation.
- Elles sont mise en place sans condition de ressources

Validation des mesures



- Les mesures sont préalablement validées par les instances décisionnelles du Conseil général
- Une instance par circonscription d'action sociale : validation soit par le responsable de circonscription, soit par une commission mensuelle

Contenu des mesures



- accès à un logement adapté à la situation familiale et financière
- organisation administrative et budgétaire liée au logement
- traitement d'une situation d'endettement lié au logement
- appropriation du logement – maîtrise des charges
- insertion dans l'environnement locatif
- médiation locative (interface bailleur/locataire)

Mesures externes



- Conventonnement pour 127 mesures:
762 mois mesures
- 113 mesures externes sont réservées à un public jeune (de 18 à 25 ans) adossées à une ALT (allocation de logement temporaire)
- 14 mesures exercées par un CHRS sont utilisées dans le cadre d'un service de suite : favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour les sortants du CHRS

- Commande politique
- Démarche d'évaluation partagée
- Organisation d'une rencontre avec les structures
- Construction d'un document finalisé
- Mesures de l'activité dans le cadre de l'ASLL des structures

Contenu de l'évaluation



- Typologie du public reçu
- Situation des personnes à l'entrée: ressources et situation socioprofessionnelle
- Situation des personnes à la sortie
- Domaines d'intervention au cours de l'accompagnement
- Situation des personnes à l'issue la mesure (résultats obtenus au regard du logement)

Nouvelle disposition à proposer



- Contacter les personnes 6 mois après la fin de mesure pour faire un point sur la situation

- Quatre circonscriptions d'action sociale
 - Un travailleur social par circonscription avec un portefeuille de 35 mesures en moyenne.
- Un travail en étroite collaboration avec les équipes pluridisciplinaires du Territoire, sur la base d'un dossier unique partagé et informatisé

MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL ASLL



- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement social lié au logement décidées dans le cadre du FSL
- Accompagner les ménages dans la recherche, l'accès et l'intégration dans un logement autonome et adapté
- Accompagner les ménages en vue de leur maintien dans un logement
- Assurer une veille législative dans le domaine spécifique du logement permettant d'être référent au sein de la circonscription
- Mettre en œuvre ou participer à des actions partenariales ou collectives sur le territoire de la circonscription et au niveau départemental.

Les mesures



- En 2008, 224 ménages ont bénéficié d'une mesure ASLL soit un total de 1457 mois mesures
- 90 % des ménages sont orientés par les travailleurs sociaux des circonscriptions
- 10 % des mesures sont sollicitées par des centres d'hébergement, des services sociaux spécialisés ou CCAS/CIAS...
- 94 % des mesures exercées sont indépendantes de toute aide financière

Les mesures



- Les domaines d'intervention sont variés et peuvent se cumuler

57 % portent sur le maintien dans le logement

47 % portent sur le relogement

34 % sur l'appropriation du logement

16 % sur l'accès au logement

15 % sur l'insertion dans le logement et dans le quartier

BENEFICIAIRES DES MESURES



- La tranche d'âge la plus touchée est celle des 40/60 ans
- 51 % des ménages perçoivent des minima sociaux
 - 20 % des ménages ont un emploi
 - 28 % sont au foyer, invalides, handicapés ou retraités
 - 1 % sont étudiants, stagiaires ou apprentis
- 74 % des ménages ont des ressources au niveau des minima sociaux

BENEFICIAIRES DES MESURES



- 61 % des ménages sont locataires du parc public et 22 % du parc privé, 6 % seulement sont propriétaires, 11 % sont hébergés
- 46 % occupent un logement en zone périphérique d'une ville.

- Les travailleurs sociaux ASLL travaillent avec un large réseau partenarial, sur le territoire de la circonscription
- Ils s'impliquent dans des groupes de réflexion et dans des actions collectives où la dimension logement est prépondérante



- Des réunions départementales sont organisées afin d'harmoniser les pratiques
- Participation des conseillers ASLL aux groupes de travail du PDALPD, notamment autour de deux thématiques précises: la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique

Projets relatifs à la lutte contre l'habitat indigne



■ Le conseiller ASLL désigné comme référent sur les circonscriptions:

Participation aux « cellules de crise » déclenchées suite à un signalement auprès des services de l'Etat

Relations avec les services de l'ANAH (transmission des fiches de pré repérage et transmission de tout élément relatif à la lutte contre l'habitat indigne)

Projet relatif à la lutte contre la précarité énergétique



- Animations territoriales collectives d'ateliers de maîtrise des charges auprès des publics en difficulté (avec l'appui d'une mallette pédagogique)
- participation aux différentes manifestations locales et départementales relatives à la lutte contre la précarité énergétique

Merci de votre attention